

---

www.fanarbeit.ch

## **Communiqué aux médias**

**16 juin 2014**

### **La révision de la loi sur le transport de voyageurs fait l'objet d'une erreur et recèle un danger.**

**Le 12 mars 2014, le Conseil National a décidé de rejeter la révision de la loi sur le transport des voyageurs. Ainsi, des solutions praticables doivent être élaborées avec tous les acteurs intéressés. Le 19 juin, c'est le Conseil des États qui décidera sur la révision de la loi.**

**Fancoaching Suisse a cherché le dialogue avec différent.e.s parlementaires et constate que la révision de la loi fait l'objet d'une grande erreur.**

- L'opinion dominante peut être décrite ainsi: Aujourd'hui, les supporters de foot voyagent souvent dans les trains normaux et la révision de la loi est nécessaire pour les obliger à prendre les trains spéciaux. Par contre, c'est justement la Suisse qui, dans la comparaison européenne, joue un rôle de pionnier en matière de transport de supporters sportifs. Une récapitulation (cf. annexe) montre l'historique et la situation actuelle.

**La situation propagée par la loi est mise en danger par une « querelle sur des questions d'opinion ».**

- L'intention principale de la révision de la loi est de déléguer la question sur la responsabilité pour les soi-disant « trains pour supporters » aux clubs de sport. Il s'agit d'une forme de responsabilité causale qui muterait en querelle juridique. Cette altercation est menée au niveau national, sans prendre en considération les opinions de ceux qui s'engagent chaque semaine pour que le transport des supporters sportifs se déroule sans difficulté. La frustration est grande. Avec la révision de la loi, la disposition à une bonne collaboration locale diminue et il y a le danger que les solutions déjà existantes aujourd'hui ne seront plus prises en considération par les supporters.

**Alors, fancoaching Suisse (FaCH) recommande également au Conseil des États de suivre la décision de renvoi déjà prise par le Conseil National.**